

Compte rendu de la première rencontre 2009-2010 des représentants du loisir municipal tenue le mercredi, 22 avril 2009 à 9 h 30 à la salle municipale de Chertsey

---

## 1. Mot de bienvenue et présences

Madame Lynda Fleury souhaite la bienvenue aux participants tout en remerciant la municipalité de Chertsey et madame Monique Picard pour leur accueil. Un tour de table est fait afin que tout le monde puisse se présenter.

Sont présents :

Madame Céline Croteau, responsable du loisir, Saint-Ambroise-de-Kildare

Madame Geneviève Babin, technicienne en loisir, Saint-Jacques

Madame Josée Brousseau, coordonnatrice Service des loisirs, Sainte-Marcelline-de-Kildare

Madame Josée Perreault, directrice adjointe par intérim, Lavaltrie

Madame Marie Geoffroy, directrice des loisirs, Sainte-Béatrix

Madame Monique Picard, directrice loisirs et culture, Chertsey

Madame Sergine Bouchard, directrice des loisirs Saint-Cuthbert, Sainte-Élisabeth et Saint-Norbert

Madame Shanie Dézel, coordonnatrice loisir, sport et culture, Saint-Alphonse-Rodriguez

Monsieur Bernard Galipeau, directeur loisirs, sport et culture, Saint-Roch-de-l'Achigan

Monsieur Martin Alarie, responsable des loisirs, Saint-Mélanie

Monsieur Pascal Blais, directeur des loisirs, Saint-Paul

Monsieur Pierre Picard, directeur loisirs et culture, Ville de L'Épiphanie

Madame Elyse Lafortune, agente de développement, Loisir et Sport Lanaudière

Madame Lynda Fleury, agente de développement, Loisir et Sport Lanaudière

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Mot de bienvenue et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du dernier compte rendu (18 février 2009) et suivi
4. Nouvelles de Loisir et Sport Lanaudière
  - a. Informations
    1. Compilation des données « personnel surnuméraire dans Lanaudière »
    2. Centre de santé et services sociaux du Nord et du Sud de Lanaudière
    3. Parc national du Mont-Tremblant
5. Nouvelles de l'AQLM
6. Échanges portant sur les politiques de remboursement pour les activités se déroulant à l'extérieur de la municipalité
7. Formation en hygiène et salubrité alimentaires maintenant obligatoire (Mapaq)

- a. Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 21 novembre 2008 et qui touche les municipalités
- 8. Divers
- 9. Prochaine(s) rencontre(s)
  - a. Sujet(s) et responsable(s)
  - b. Date(s), heure et endroit(s)
- 10. Évaluation
- 11. Fin de la rencontre

### 3. **Adoption du dernier compte rendu (18 février 2009)**

Le dernier compte rendu est adopté et le suivi est assuré. Le compte rendu ainsi que les annexes sont disponibles sur le Site Internet de Loisir et Sport Lanaudière.

Il est à nouveau mentionné qu'une formation portant sur la sécurité des aires de jeux sera offerte à l'automne par Loisir et Sport Lanaudière et qu'une rencontre avec Pierre Watters est prévue le 6 mai prochain (coût d'inscription 40 \$).

### 4. **Nouvelles de Loisir et Sport Lanaudière**

- a. Compilation des données « personnel surnuméraire dans Lanaudière »

La compilation est déposée. Sept municipalités ont répondu à l'appel. Les participants indiquent que la grille du personnel surnuméraire est un outil utile. Les municipalités seront sollicitées à l'automne afin de mettre à jour cette grille. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

- b. Centre de santé et des services sociaux du Nord et du Sud de Lanaudière

L'offre de services en nutrition du CSSS Nord et Sud de Lanaudière est déposée. Les participants rappellent qu'ils ont déjà été sollicités par le CSSS et que plusieurs d'entre eux interviennent déjà en matière de nutrition via leur implication au sein des CAL de Québec en forme. Les participants manifestent leur intérêt à rencontrer les gens du CSSS uniquement s'ils ont des activités et des solutions concrètes à leur offrir comme par exemple, pour les camps de jour et les événements. Suite à des démarches, monsieur Bernard Galipeau précise que le CSSS n'est pas prêt à soutenir les camps de jour actuellement.

- c. Parc National du Mont-Tremblant

Des promotions offertes par le Parc National du Mont-Tremblant à la clientèle des camps de jour sont distribuées. Il est mentionné que cette information est peu pertinente considérant que les activités et les sorties sont déjà toutes planifiées. Il serait préférable d'obtenir ces informations plus tôt dans la saison.

## **5. Nouvelles de l'AQLM**

En l'absence de madame Sylvianne Difolco, répondante régionale de l'AQLM, ce point est reporté à la prochaine rencontre. Aucune information n'a été transmise à Loisir et Sport Lanaudière.

## **6. Échanges portant sur les politiques de remboursement pour les activités se déroulant à l'extérieur de la municipalité**

Un document de réflexion portant sur les politiques de remboursement réalisé par Loisir et Sport Lanaudière est présenté afin d'amorcer la discussion. Monsieur Pascal Blais dépose et présente sa politique d'aide financière aux activités de loisirs (annexe 1). Les participants échangent sur les différentes modalités liées à ce type de politique.

## **7. Formation en hygiène et salubrité alimentaires maintenant obligatoire (Mapaq)**

- a. Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 21 novembre 2008 et qui touche les municipalités

Des informations sommaires (consultez le site Internet [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)) touchant la réglementation de la formation en hygiène et salubrité alimentaires sont déposées. Les établissements ont jusqu'au 21 novembre 2009 pour se conformer à cette nouvelle exigence. Suite à plusieurs échanges, il est suggéré d'inviter un représentant du Mapaq lors de la prochaine rencontre afin de répondre aux nombreuses interrogations.

Entre-temps, les participants peuvent contacter Gilles Mireault, inspecteur, pour toutes informations au 450.752.6851 poste 238.

## **8. Divers**

Aucun sujet n'est ajouté.

## **9. Prochaine(s) rencontre(s)**

- a. Sujet(s) et responsable(s)  
Les thèmes suivants sont suggérés : politique culturelle et patrimoniale, personnel surnuméraire, réglementation de la MAPAQ.
- b. Date(s), heure et endroit(s)  
La prochaine rencontre aura lieu à Saint-Paul, le mercredi 21 octobre à 9h00.

## **10. Évaluation**

Les participants sont invités à compléter un formulaire d'évaluation portant sur la logistique, le déroulement et le support en lien avec les rencontres des représentants du loisir municipal. Cette évaluation vise à connaître la satisfaction des membres.

## **11. Fin de la rencontre**

La rencontre se termine vers 12h00. Les participants sont informés qu'une Commission Loisir culture suivra à 13h30.

Rédigé par Elyse Lafortune et Lynda Fleury

## Annexe 1

# Municipalité Saint-Paul PROGRAMME DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

### *CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME*

#### **Article 1 DESCRIPTIF DU PROGRAMME**

Tous les résidents de Saint-Paul âgés de moins de 18 ans, suivant des cours ou des activités de loisir qui ne sont pas offerts par le Service des loisirs communautaires mais offerts par un organisme ou une entreprise reconnus, peuvent bénéficier d'une aide financière équivalant à 30 % du coût d'inscription rattaché directement au cours ou à l'activité et ce, jusqu'à un montant maximal annuel de 195 \$ par individu. Ces activités ou cours peuvent être suivis à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire paulois.

#### **Article 2 PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ**

La période annuelle va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre en fonction de la date de la demande de contribution financière.

#### **Article 3 ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES ET PRÉALABLES AU TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

Tous ceux ou celles qui veulent se prévaloir de cette contribution devront acquitter intégralement les frais d'inscription encourus et compléter le formulaire en bonne et du forme qui est prévu à cette fin et disponible à la Mairie de Saint-Paul ou via le site Internet [www.municipalitestpaul.qc.ca](http://www.municipalitestpaul.qc.ca). Les éléments suivants sont obligatoires et préalables au traitement de la demande;

- Fournir un reçu officiel portant la signature de la personne responsable du cours ou de l'activité.
- Remettre le formulaire de contribution financière avec les sections "renseignements personnels" et "renseignements sur l'activité ou le cours" dûment remplis.
- Respecter le délai de 3 mois prévu à l'article 4.

#### **Article 4 DÉLAI POUR PRODUIRE LA DEMANDE**

Un délai maximum de 3 mois suivant le paiement de l'activité ou cours est accordé pour effectuer la demande d'aide financière après ce délai, votre demande ne pourra être traitée. La date du reçu fait figure de référence pour le délai de 3 mois. Les demandes sont traitées le 15 de chaque mois ou la date ouvrable suivante.

#### **Article 5 FRAIS ADMISSIBLES**

Le calcul de la contribution sera effectué sur le montant total du reçu fourni, représentant les frais d'inscription. Les frais de matériel (ex. achat de kimono, manuel, etc.), de transport, de nourriture et autres frais connexes ne sont pas admissibles.

#### **Article 6 LIMITE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE**

A) La politique de contribution financière ne s'applique pas aux frais reliés:

- aux cours et activités de loisirs offerts par une autre municipalité ou organisme et qui sont offerts par la municipalité de Saint-Paul;
- au programme "Sport-Étude" ou "Art-Étude" offert par les différentes écoles;
- aux terrains de jeux ou camps de jour estivaux offerts par une autre municipalité ou organisme;
- au séjour dans un camp ou colonie de vacances non spécialisés dans une discipline sportive ou culturelle;
- à une inscription au base-ball, soccer ou autre lorsque la Municipalité ou un mandataire de celle-ci offre déjà cette activité.

B) Toute pratique libre d'activité de loisir n'est pas admissible (ex.: ski libre, cinéma, golf, etc.)

C) La politique financière n'est pas applicable lorsque le mandataire du cours est un parent proche (père, mère, frère, et soeur) de l'utilisateur.

### **Article 7 ACTIVITÉS PARTICULIÈRES**

- A) Les frais reliés à un séjour dans un camp ou colonie de vacances spécialisés dans une discipline sportive ou culturelle seront réduits de 50 % avant d'attribuer l'aide financière applicable.
- B) Les reçus d'activité ou de cours qui comprennent dans une formule tout inclus une portion de pratique libre d'activité de loisir (ex. cours de ski incluant un billet de remonte-pente, cours de golf incluant une partie, etc.) seront réduits de 50 % avant d'attribuer l'aide financière applicable.
- C) Pour les activités de hockey mineur et patinage artistique au club de Joliette, l'aide disponible sera appliquée lors de l'inscription.

### **Article 8 REÇU POUR FINS D'IMPÔTS**

Les reçus transmis avec le formulaire de contribution financière ne seront pas retournés. Le demandeur devra donc prévoir une copie pour les fins d'impôt.

# FORMULAIRE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM de l'enfant: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Date de naissance de l'enfant: \_\_\_\_\_ Âge: \_\_\_\_\_

Nom du père ou de la mère: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ (rés.) \_\_\_\_\_ (trav.)

Signature du parent: \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITÉ OU LE COURS

Type d'activité ou cours: \_\_\_\_\_

Débutant le: \_\_\_\_\_ Se terminant le: \_\_\_\_\_


Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Frais d'inscription: \_\_\_\_\_ **(annexer le reçu)**

Signature du responsable de l'activité ou cours: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

 **Voir à l'endos les conditions d'admission au programme de contribution financière aux activités de loisirs** EN COMPLÉTANT CE FORMULAIRE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS D'ADMISSION DU PROGRAMME DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS.

VEUILLEZ TRANSMETTRE CE FORMULAIRE **DÛMENT REMPLI** AU SERVICE DES LOISIRS AU PLUS TARD LE 14<sup>e</sup> JOUR DE CHAQUE MOIS.

SERVICE DES LOISIRS : 18, boulevard Brassard

Saint-Paul (Québec) J0K 3E0

INFORMATION : 450-759-4040, poste 28

**Service des loisirs communautaires**